RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2015.12.07/218

Exercice budgétaire 2015

Décisions modificatives des budgets

- **Budget Primitif Eau Potable 2015**
- **Budget Primitif Assainissement 2015**

Décision modificative n°2 du 23 décembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

7ème séance de l'année 2015

Mercredi 23 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 23 décembre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 15 décembre 2015.

COURRIER ARRIVÉ LE: 07 JAN. 2016 SUPRÉFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Présents : 34		
Président		
M. Éric	*JALTON*	
Vice-Présidents		
M. Jacques	*BANGOU*	2ème Vice-Président
M. Rosan	*RAUZDUEL*	3ème Vice-Président
M. Georges	*DAUBIN*	4ème Vice-Président
Mme Suzelle	*SEVILLE*	5ème Vice-Présidente
Mme Murielle	*JABES*	7ème Vice-Présidente
Mme Maguy	*CELIGNY*	9ème Vice-Présidente
M. Fred	*EUSTACHE*	10ème Vice-Président
Mme Marie-Corine	*LACASCADE-CLOTILDE*	13ème Vice-Présidente
Mme Renée-George	*NABAJOTH-DELOUMEAUX*	14ème Vice-Présidente
Conseillers Communautaires -Membres du Bureau		
Mme Marlène	*MELISSE-MIROITTE*	
Mme Lyliane	*PIQUION*	
Mme Josiane	*GATIBELZA*	
M. Michel	*RINÇON*	
Mme Francesca	*FAITHFUL*	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	*ALIDOR-DAHOMAIS*	
Mme Lise Claude	*AZEDE*	
M. Georges	*BERGINA*	
M. Jean-Luc	*CELIGNY*	
Mme Sylvie	*CHAMMOUGON-ANNO*	
M. Chazy	*CIRANY*	
M. Audry	*CORNANO*	
M. Harry	*DURIMEL*	
Mme Lydia	*FANHAN-LAURIETTE*	
M. José	*GUIOLET*	
Mme Célia	*HATCHI-MIMIETTE*	
M. Jocelyn	*LEREMON*	
M. Maurice	*LORQUIN*	
Mme Hélène	*MOLIA-POLIFONTE*	
M. Jean-Charles	*SAGET*	
M. Patrick	*SELLIN*	
Mme Nadiah	*SURVILLE-PERAFIDE*	
Mme Ketty	*WALPO*	
Mme Nadège	*THÉOPHILE*	

Excusés représentés : 3

Vice-Présidents :

Mme Eliane *GUIOUGOU-FIRPIONN* (6ème Vice-Présidente)
Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Mme Claudine *CHALUS* (12ème Vice-Présidente)
Procuration à Mme Maryse *ALIDOR-DAHOMAIS*

Conseiller Communautaire:

Mme Juliana *FENGAROL*
Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Excusés non représentés : 5

Vice-Présidents :

M. Ary *CHALUS* (1er Vice-Président)
M. Georges *BREDENT* (8ème Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Corinne *PETRO*
M. Dominique *THÉOPHILE*

Conseiller Communautaire:

M. Olivier *SERVA*

Absents : 8

Vice-Présidents :

M. Dominique *BIRAS* (11ème Vice-Président)
M. Pierre *THICOT* (15ème Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert *MICHELY*
Mme Marie-Camille *MOUNIEN*
M. Justin *DESSOUT*

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Solange *LEBLANC*
M. Daniel *MARSIN*
M. Alix *NABAJOTH*

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1er janvier 2013;

VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1er mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération CAP Excellence;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;

VU la délibération n°2015.04.03/162 du Conseil Communautaire portant vote et examen du budget annexe Eau potable – Exercice 2015;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2015.10.06/196 du 20 octobre 2015 portant budget primitif Eau potable 2015 – Décision modificative;

Considérant le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- Le budget primitif **EAU POTABLE** 2015 est modifié comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nouvelles recettes :

Solde du résultat de la gérance 2014-2015..... 3160 000 €

Vente au SIGF..... 559 370 €

Vente au SIAEAG.....108 891 €

Annulation de la recette « *indemnisation* » ..... 3 846 388 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:

Réduction de .....18 127 € *(charges de personnel)*

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT:

Prélèvement :
Chapitre 21 – article 21531 Réseaux d'adduction - OPE N°129 *Dévoiement canalisation AEP Bois Joli Bazin* ..... 15 841 €

Chapitre 20 – article 2031 Frais d'études - OPE N°129 *Dévoiement canalisation AEP Bois Joli Bazin* ..... 15 841 €
Affectation :

Chapitre 041 –
- article 21531 - Réseaux d'adduction - OPE N°129 *Dévoiement canalisation AEP Bois Joli Bazin* ..... 15 841 €
- article 2031 Frais d'études - OPE N°129 *Dévoiement canalisation AEP Bois Joli Bazin* ..... 15 841 €

ARTICLE 2- Le budget primitif **ASSAINISSEMENT** 2015 est modifié comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:

Prélèvement :
Chapitre 011 – article 617 Etudes et recherches ..... 60 000 €

Affectation :
Chapitre 66 – article 66111 Charges d'intérêt.....50 000 €
– article 66112 ICNE..... 10 000 €

ARTICLE 3 – De donner pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

COURRIER ARRIVÉ LE: 07 JAN. 2016 SOUS-PRÉFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 06 JAN. 2016

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

Le Président

Éric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Maire de la ville de Baie-Mahault, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 07 JAN. 2016